



Association
MUCO

Association Belge de Lutte contre la Mucoviscidose asbl

E.R.: Association Muco asbl
Avenue J. Borlé 12 -1160 BRUXELLES
Tél. 02/675.57.69 - Fax : 02/675.58.99
E-mail: info@muco.be - www.muco.be

Belgique
PB
1160 Bruxelles 16
PP 003712 - 1/4463

FLASH

Bulletin d'information pour les familles
Bimestriel, mars - avril 2015



UN NOUVEAU FLASH PLEIN D'INFORMATIONS

- Conférence du 13 juin
- Rencontre et réception 11 juin
- Allocations adultes
- Créon 40.000
- Job étudiant
- Dossier vacances
- Fortimel Energy et Extra, Pro-Cal shot
- Témoignages Centres muco
- La vie au grand air
- Campagne carte de vœux
- 20 kms
- Green de l'Espoir
- L'Association en action
- Votre agenda est le nôtre
- Une équipe à votre service
- Alimentation complémentaire et petit matériel

Tous les Flash peuvent être consultés sur notre site www.muco.be

CONFERENCE SUR LA RECHERCHE LE 13 JUIN 2015

Une conférence intitulée « Recherche médicale, de l'espoir pour aujourd'hui et pour demain » aura lieu à Bruxelles au Square Brussels meeting Center (Mont des Arts) à 1000 Bruxelles le samedi 13 juin de 12 à 17 heures.

Vous avez reçu une invitation par la poste, mais un rappel par le Flash peut se révéler utile.

Un Congrès européen réunissant 2.500 chercheurs, soignants, associations se sera déroulée dans la semaine à Bruxelles. Nous avons voulu vous faire bénéficier de la présence d'experts en organisant cette conférence qui vous sera réservée.

En voici le programme
12.00 Inscrition et lunch

13.30 Accueil - Karleen De Rijcke, Association Muco et CF Europe

13.40 Recherche, de l'espoir pour aujourd'hui et pour demain - Kris De Boeck, Présidente d' ECFS

14:00 Thérapies personnalisées: sommes-nous en mesure de traiter tous les patients? Margarida Amaral (Portugal)

14.40 "Adding tomorrows", update concernant la recherche américaine en mucoviscidose portant sur les nouveaux médicaments - Preston Campbell (CFF, USA)

15.15 Des médicaments capables de stopper la maladie, accessibles financièrement? - Anil Mehta (UK)

15.40 Pause café

16.00: Update sur l'alimentation et les

aspects gastro-intestinaux Dimitri Declercq (BE) & Chris Smith (UK), présidents European CF Nutrition Group (ECFNG) 16.30 Questions-réponses

17:00 Drink

Inscriptions le 5 mai au plus tard. Plus d'info auprès du secrétariat de l'Association Muco à Bruxelles, karleen@muco.be, 02/675 57 69

Les rencontres entre personnes atteintes de mucoviscidose comportent un risque d'infection croisée.

Les personnes ayant la mucoviscidose doivent être porteuses d'une attestation pour pouvoir participer.

Suivant les directives européennes, les personnes atteintes de mucoviscidose participant à une réunion internationale doivent être porteuses d'une **attestation médicale**, remontant à moins de 28 jours, qui stipule qu'elles n'étaient pas porteuses des bactéries **Bulkholderia cepacia**, **Achromobacter** ou une **bactérie multirésistante, comme le MRSA**. Si elles ont été dépistées, vous **ne pouvez pas** participer à la réunion.

Plus d'info & document modèle sur www.cf-europe.eu ('Resources > tools) ou via karleen@muco.be.

Nous transmettrons les précautions à prendre aux adultes qui se seront inscrits.

RENCONTRE ET RECEPTION A L'HÔTEL DE VILLE DE BRUXELLES : LE 11 JUIN 2015

Le jeudi 11 juin 2015 de 18h30 à 20h30, Yvan Mayeur, Bourgmestre de Bruxelles, le Pr Casimir, Président du Congrès européen 2015 et Karleen De Rijcke, Présidente de CF Europe, fédération européenne des associations de patients vous invitent à une rencontre et une réception à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, sur la prestigieuse Grand-Place.

Il est important que la « communauté muco » puisse rencontrer les personnes concernées par la lutte contre la muco : les soignants bien entendu, les chercheurs, les décideurs nationaux et européens. Il y aura d'abord une présentation de la

situation actuelle concernant le diagnostic et les soins, les innovations prévues et les défis auxquels la communauté muco est confrontée.

Les différents partenaires pourront ensuite échanger.

Enfin, une réception sera offerte dans le magnifique Hôtel de Ville de Bruxelles.

Le nombre de personnes étant limité, nous vous invitons à vous inscrire sans tarder et en tout cas le 5 mai au plus tard.

Inscriptions auprès de karleen@muco.be ou 02/6633904

ALLOCATIONS POUR ADULTES : SIGNALEZ TOUT CHANGEMENT POUR NE PAS DEVOIR REMBOURSER DES MILLIERS D'EUROS

La législation du SPF (Service Public Fédéral), service qui s'occupe des allocations pour adultes, est complexe. C'est probablement inutile de vous le rappeler. Et, même si on constate des progrès spectaculaires dans certains domaines, tels que l'accessibilité du call center, l'accès à votre dossier par carte d'identité électronique sur Handiweb, l'accélération de la gestion des dossiers de reconnaissance de handicap, il reste que, outre la complexité de l'ensemble

des dispositions, le système actuel de calcul des allocations a le particulier désavantage de se rapporter aux revenus d'il y a 2 ans (par exemple les revenus de 2013 pour le calcul des allocations de 2015) ou de l'année -1. On comprend dès lors facilement que des allocations peuvent être versées, mais que le SPF constate ensuite que ces allocations ont été trop « généreuses » (un peu d'humour, ça fait du bien) et qu'il vous réclame ce trop perçu.

Et il faut savoir que ce risque n'est pas mince. On nous demande de défendre des dossiers où le SPF réclame de milliers d'euros. Des montants réclamés de 6.000, 8.000 et même 15.000 € sont exceptionnels, mais existent. Comment se préserver au mieux de ce risque ?

Vous êtes tenu de déclarer sans délai tout élément susceptible de diminuer ou supprimer un droit. Ce peut être :

- Tout changement de statut social : vous viviez chez vos parents et allez vivre seul ou inversement, ou vous viviez seul et allez vivre avec votre compagne ou votre compagnon ou inversement, etc... Le fait d'avoir déclaré au Service Population de la commune par exemple que vous vivez ensemble ne suffit pas. Il faut le faire au service des personnes handicapées, là où vous êtes allé pour introduire votre demande d'allocations. Ce service communique l'information au SPF
- D'avoir commencé à travailler (3 mois dans l'année civile)
- De voir ses revenus de travail augmenter de 10% au moins par rapport à l'année précédente. Pour le calcul du montant de votre allocation, on tient compte des revenus de 2 ans avant (dite année -2), mais on tiendra compte de l'année passée (dite année -1) si les revenus de l'année -1 sont plus élevés d'au moins 10% par rapport à l'année -2
- De voir les revenus de travail ou autres revenus de remplacement de votre conjoint augmenter de 20%
- De voir remplacé son travail par des indemnités de mutuelle ou des

allocations de chômage (dits revenus de remplacement)

Cette déclaration peut en théorie se faire par simple lettre adressée au SPF (Service Public Fédéral) personnes handicapées, mais, dans les circonstances actuelles, nous trouvons plus sûr de passer par la filière du service pour personnes handicapées à la commune. Vous avez ainsi une preuve. De plus, cela s'arrangera certainement dans l'avenir, mais il arrive trop souvent que des papiers « s'envolent » au SPF. Vous pouvez aussi aller directement sur votre dossier en allant sur Handiweb, ce grâce à votre carte d'identité électronique.

Nous constatons donc qu'il est très important de faire ces déclarations. Nous évoquons des montants pharaoniques de milliers d'euros. Comment peut-on en arriver là ? Il suffit par exemple qu'une personne n'ait pas déclaré au SPF qu'elle se mettait en ménage et dès lors le SPF continue à verser les allocations sans tenir compte des revenus du conjoint ou de la conjointe. Lorsque la régularisation arrive, c'est le coup de massue.

Heureusement, on peut alors introduire une demande de « renonciation à l'indû », ce qui signifie qu'on demande au SPF de renoncer à réclamer cette dette ou de la réduire. Ce n'est pas gagné d'avance et vous admettez qu'il vaut mieux ne pas en arriver là. Et il faudra prouver sa bonne foi. Il faudra ensuite justifier de ses rentrées, de ses dépenses, notamment pour ses soins.

Enfin, si vous recevez un courrier vous réclamant un indû, prenez de suite contact avec Claude ou votre centre. La demande de renonciation à la somme qu'on vous réclame doit être introduite dans les 3 mois. Sans cela, il n'y a plus aucun recours possible.

INDISPONIBILITE TEMPORAIRE DE CREON 40 000

Abbott rencontre actuellement des difficultés d'approvisionnement en Creon 40 000, un des dosages de la spécialité Creon.

De ce fait, **Creon 40.000** sera **temporairement indisponible en Belgique**. Ce devrait être déjà le cas maintenant dans toutes les pharmacies.

Cette situation est due à une trop faible concentration en principes actifs (enzymes) utilisés pour la production du Creon 40 000.

C'est gênant si vous devez prendre beaucoup de Creon. Les deux autres dosages (Creon 10 000 et Creon 25 000) restent heureusement disponibles et permettent de répondre quand même à vos besoins.

Abbott met tout en oeuvre afin de résoudre ce problème dans les plus brefs délais. Nous ne sommes actuellement pas en mesure de prévoir à quelle date la situation reviendra à la normale

Parlez-en avec votre médecin, mais il n'y a pas 36 solutions, si ce n'est de se rabattre sur les autres dosages et d'espérer que le 40.000 soit produit à nouveau et ce au plus tôt.

JOB D'ÉTUDIANT : A SAVOIR

Distinguons les – de 18 ans, les 18 à 21 ans et les 21 ans et +

-Jusque 18 ans, il n'y a aucune réserve à une activité lucrative pour garder ses allocations familiales majorées, de même d'ailleurs que ses allocations familiales ordinaires.

-Entre 18 et 21 ans, Si le jeune exerce une activité professionnelle, ceci peut engendrer une révision de la reconnaissance du handicap. Une occupation professionnelle au sein d'un atelier protégé, un job d'étudiant (non soumis à l'O.N.S.S.), une inscription comme demandeur d'emploi ou un droit à des indemnités sociales n'entraîne pas de révision du supplément accordé.

-Les 21 ans et +

Les allocations pour adultes : si vous avez 21 ans ou plus et recevez une allocation de remplacement de revenus et/ ou une allocation d'intégration, vous pouvez en principe travailler 3 mois avant de devoir le signaler. Attention, chaque mois dans lequel vous travaillez compte. Ce n'est qu'à partir de janvier de l'année suivante qu'on tiendra compte de vos revenus pour le nouveau calcul de vos allocations.

Depuis 2012, on parle pour toutes les tranches d'âge de 50 jours répartis dans l'année et non plus 2 périodes de 23 jours comme auparavant, mais, pour les 18-21 ans, la règle des 23 jours pendant les mois d'été (juillet, août, septembre) et 23 jours pendant les 9 autres mois de l'année continue à s'appliquer pour les 18-21 ans s'ils veulent garder leurs allocations familiales majorées. Cela paraît assez absurde, mais la législation des allocations familiales ordinaires et des allocations familiales majorées sont différentes...

Les allocations familiales ordinaires : Pour le maintien des allocations familiales ordinaires, il est exigé de ne pas dépasser 240 heures/trimestre (cela correspond à un mi-temps si

on étale le travail), sauf pendant le trimestre d'été où il n'y a pas de limite d'heures.

Pas de cotisations sociales : Ceci dit, pour les 18 à 21 ans et les 21 ans et +, il est prudent de respecter ces règles de nombre maximal de jours par an (50 jours ou 2 x 23 jours), car elle vous met ainsi à l'abri de devoir déclarer que vous travaillez et vous ne devrez ainsi pas payer de cotisations sociales, seulement une petite contribution de solidarité. Par contre un contrat d'étudiant qui dépasse ces limites ou un travail dans le cadre d'un contrat ordinaire sont « déclarés » et entraînent un assujettissement à la sécurité sociale, avec pour conséquence une convocation à un examen médical pour voir si vous êtes toujours dans les conditions pour bénéficier d'allocations familiales majorées.

Pour rester à charge de ses parents : Le fait de travailler comme étudiant peut avoir des répercussions sur la situation fiscale de l'étudiant, mais aussi sur celle de ses parents quand il fait encore partie du ménage.

A savoir : les premiers 2.590€ de rémunérations brutes perçues par l'étudiant dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant ne sont pas considérés comme des ressources. Outre ces 2.590€, il ne doit pas dépasser un certain montant de revenus: 3.110€ net (brut de 3.887€ -20%) s'il est à charge des 2 parents. Ce montant est de 4.490 € nets s'il est à charge d'un parent isolé (brut de 5.612€ - 20%). Enfin, ce montant passe à 5.700 € nets (brut de 7.125€ - 20%) si l'étudiant est handicapé et à charge d'un parent isolé.

Pour ne pas payer soi-même des impôts : Si l'étudiant ne gagne pas plus de 7.350€ nets (brut de 9.353€ - 20%) dans l'année, il ne devra pas payer personnellement d'impôts. Il devra rentrer une déclaration d'impôts, mais ne sera pas imposé.

COMPLEMENTS ALIMENTAIRES : CHANGEMENTS DE NOM ET DE GOÛT

Il y a des changements de nom et de goût chez Nutricia.

- Fortimel energy est le nouveau nom de Nutridrink
- Fortimel Extra change de goût. Suivant le firme, ce nouveau goût est nettement préféré par les consommateurs, même s'il faut parfois quelques jours pour s'y habituer. Fortimel Extra contient maintenant un nouveau mélange de protéines, à partir de protéines animales (lait de

vache) et protéines végétales (pois et soja). Auparavant, Fortimel Extra contenait seulement des protéines animales. Avec ce mélange de protéines, ils veulent s'approcher d'une nourriture normale, variée, dans la ligne des recommandations de l'OMS.

Enfin, Fortimel Extra contient un supplément de vitamine D

UN NOUVEAU COMPLEMENT ALIMENTAIRE : PRO-CAL SHOT

Pro-Cal shot est un supplément énergétique et protéique dans un petit volume. Ce produit est disponible en 2 parfums : neutre et arôme fraise. Un troisième parfum, arôme banane, sera disponible dès la fin 2015. Les bouteilles de Pro-Cal shot contiennent 120ml et sont pratiques grâce à leur bouchon refermable. Une fois ouvert, il reste bon 24 heures si on le conserve au frigo.

Une bouteille contient 400 kcal et 8g de protéines. Pro-Cal shot peut être utilisé comme un boost d'énergie ou ajouté aux différents repas. Vous pouvez simplement ajouter 1 ou 2 shots à vos en-cas, petits-déjeuners et dîners favoris.

Vous pouvez avoir des informations sur le site web www.vitaflo.be.

Si vous êtes intéressé €, contactez votre diététicien(ne) et voyez si ce peut être

un produit intéressant pour vous ou pour votre enfant.

Procal shot peut être commandé à l'association. Vous avez ainsi un meilleur prix. Vous savez que vous avez toutes les informations en dernière page du Flash.

Pro-Cal shot est conditionné en 4x6 bouteilles de 120ml. Il faut commander au moins 2 cartons de 24 bouteilles, chaque carton coûtant 68€. Nous vous rappelons que vous pouvez demander une intervention de l'association. Ceci se fait auprès de Claude (claudemuco.be ou 02/6633902).

Si vous voulez faire un essai, nous avons reçu des petits "packs d'essai" que nous pouvons vous envoyer. Demandez cela à Christelle (christellemuco.be ou 02/6132718

BULLETIN MUCO SUR LES CENTRES - APPEL A TEMOIGNAGES

Le Bulletin de juin comportera un dossier sur les centres mucos. Les centres existent depuis 15 ans.

Heureusement, on pouvait déjà faire appel à des spécialistes bien avant cela, mais la reconnaissance des centres date de 15 ans. Cette reconnaissance a permis d'accorder des moyens supplémentaires afin de fournir des soins multidisciplinaires, afin de permettre que plus de personnes puissent se spécialiser

en mucoviscidose et offrir ainsi de meilleurs soins.

Si vous êtes suivi (e) dans un centre, voulez-vous faire part de vos expériences?

Peut-être voudrez-vous remercier votre équipe, leur lancer des fleurs, avec ou sans le pot? Vous avez des idées pour améliorer des choses, pour demander certaines choses qui ne se font pas?

C'est avec intérêt que nous recevrons les quelques lignes que vous voudrez bien nous

proposer. Elles peuvent être agrémentées d'une photo.

C'est une belle occasion de partager une histoire, de proposer des idées, avec les

soignants, les familles, les adultes et les sympathisants.

LA VIE AU GRAND AIR

On est au temps des inscriptions aux stages, aux camps pour les grandes vacances. Oui, il y a encore un petit quelque chose à faire auparavant. Un mot de 7 lettres, qui commence par E. Vous avez deviné ? Mais oui, ce sont ces chers EXAMENS.

Quand ces stages, camps seront bien mérités, il pourra se révéler utile de vous référer à la brochure « La vie au grand air ».

La brochure est rédigée à l'attention des responsables de mouvements de jeunesse. Elle peut également convenir pour d'autres séjours résidentiels (camps sportifs, classes vertes,...).

Une brochure claire, agréable, facile à comprendre et à emporter, reprenant l'essentiel : une explication générale sur la muco et les traitements, des conseils pour la vie en groupe, l'organisation, les activités, la tenue du local et le suivi du traitement, une fiche récapitulative de soins et une liste de ce qu'il faut emporter....

De quoi passer un bon séjour et rassurer tout le monde ☺

Vous pouvez l'obtenir auprès de Claude (claudemuco.be – 02 663 39 02)

LA CAMPAGNE DE CARTES SE PORTE BIEN, MERCI !

Voici venu le moment de tirer le bilan de cette belle campagne, et comme toujours, il est positif ! Au total, nous avons vendu 40.000 cartes et toutes nos pochettes, c'est-à-dire pas loin de 1000 ! Comme toujours, ce beau résultat, c'est à nos bénévoles que nous le devons.... Grâce à eux, nous disposons d'un bénéfice qui, comme chaque année, sera entièrement consacré à soutenir la recherche scientifique en mucoviscidose ! Des projets

d'importance vitale, qui sans l'aide de l'Association Muco ne seraient pas en mesure d'aboutir et de fournir les résultats tant attendus...

C'est pourquoi, votre participation à notre campagne de carte est tellement importante. Aussi, de tout coeur, merci pour votre aide, votre participation et votre précieux soutien.

On compte sur vous pour l'année prochaine !

LES 20 KMS DE BRUXELLES -C'EST REPARTI!

Le dimanche 31 mai à 10 heures, le départ de notre course de l'année en faveur de la muco, à savoir les 20 kms de Bruxelles, sera donné au Parc du Cinquantenaire. Nous serons de la partie avec 418 coureurs en vert, un record!

Ces 20 kms sont toujours un effort. Alors, comme cet effort se fait au bénéfice de la muco, venez encourager les 418 coureurs de l' "EQUIPE MUCO". Ils ont besoin de supporters.

Où pouvez-vous encourager les coureurs?

Il y a bien sûr tout le parcours, mais nous avons quelques lieux de ralliement :

-au kilomètre 15 près du viaduc Herrmann-Debroux (près de l'association) : stand de fruits pour nos coureurs. Ceux-ci auront besoin

de votre soutien car il leur reste à faire l'avenue de Tervueren et elle monte, elle monte... Nous aurons un groupe de Djembé. -au kilomètre 19 (La Terrasse): en face de la brasserie La Terrasse, à la sortie de la station de métro Mérode. C'est le lieu de rendez-vous avant la course (avec photo à 9h15) et c'est le lieu de rendez-vous des supporters juste avant l'arrivée. Ensuite, vous pourrez boire un verre avec eux!

Vous pouvez bien sûr encourager les coureurs le long de tout le parcours. Demandez à kris@muco.be un drapeau si vous voulez encourager les coureurs autre part qu'aux lieux de rendez-vous. Les coureurs pourront ainsi vous reconnaître.

GREEN DE L'ESPOIR : A VOS CLUBS !

Notre tournoi de golf comptera cette année 33 compétitions d'avril à septembre.

Vous jouez au golf ? Vous avez envie de représenter l'association lors de la remise de

prix d'une de nos compétitions ? Vous souhaitez sponsoriser cet événement ? N'hésitez pas, consultez notre site et/ou adressez-vous à Karine.



L'ASSOCIATION EN ACTION !

EVENT

Le souper annuel de Liège avec ses fameux boulets frites a fait un tabac, comme chaque année, et s'est terminé aux petites heures!

Le Jogging des « Fous du Rire », il nous a rapporté un très beau montant de 2.000 € !

Plusieurs actions auront bientôt lieu, dont bien entendu les 20 km de Bruxelles, le traditionnel WE Muco à Mouscron, ... Consultez donc notre agenda et régulièrement notre page FaceBook !

Si vous souhaitez apporter votre contribution, n'hésitez pas, il est encore temps de mettre en place une belle action! Comment procéder? Adressez-vous à Karine (02/663 39 08 – karine@muco.be)

Bravo à vous tous, qui mettez votre énergie, votre dynamisme, vos idées et votre temps pour apporter votre aide contre la mucoviscidose !



NOTRE AGENDA EST LE VÔTRE

Plus d'info sur www.muco.be

Quand?	Quoi?	Où?	Information
26 avril	Jogging Li Gripète di Lincé	Lincé	clejeune69@gmail.com
1-2-3 mai	Pièce de théâtre	Renaix	www.muco.be
23-24 mai	WE Muco Mouscron	Mouscron	www.amcm.be
30 mai	Kiko Muco Cup	Evere	turudai13@hotmail.com
31 mai	20 km de Bruxelles	Bruxelles	runforair@muco.be
11 juin	Meeting et Réception UE	Hôtel de Ville BXL	www.muco.be
13 juin	Conférence Familles	Bruxelles	www.muco.be
14 juin	Balade en moto	Liers	bourgraff.jacques@gmail.com

L'ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Général	02/675 57 69	info@muco.be
Carinie	02/61 32 714	carinie@muco.be
Claude	02/66 33 902	claud@muco.be
Christelle	02/61 32 718	christelle@muco.be
Christophe	02/61 32 712	christophe@muco.be
Donatienne	02/66 33 905	donatienne@muco.be
Isa	02/61 32 712	isa@muco.be
Johan	02/66 33 901	johan@muco.be
Joseph	02/61 32 717	joseph@muco.be
Karine	02/66 33 908	karine@muco.be
Karleen	02/66 33 904	karleen@muco.be
Ken	02/61 32 719	ken@muco.be
Kris	02/61 32 909	kris@muco.be
Marie	02/66 33 903	marie@muco.be
Michelle	02/66 33 906	michelle@muco.be
Ulrike	02/66.33.900	ulrike@muco.be
Véronique	02/66.33.907	vero@muco.be

ALIMENTATION COMPLÉMENTAIRE ET PETIT MATÉRIEL

ALIMENTATION : Livraison gratuite à partir de min. 3 cartons (2 cartons pour Procal, 1 carton pour Delical). Commande via Christelle : christelle@muco.be ou 02/6132718. Nécessité d'un document d'accord du diététicien ou de la diététicienne du centre. Les commandes sont livrées à domicile. Ne pas payer à l'avance, ne pas payer le livreur, attendre la facture envoyée par l'association. Vous pouvez commander tous les produits (alimentation complémentaire et alimentation par sonde) des firmes reprises ci-dessous, même ceux qui ne figurent pas dans la liste.

FIRMES	PRODUIT	Kcal /ml	PAR CARTON	GOUT	PRIX	
DELICAL (BS Nutrition)	Delical Effimax 2.0	2	24 x 200ml	vanille, chocolat, café, pêche/passion, fibre: caramel, fraise, céréales	€45	
	Delical MAX.300	2	24 x 300ml	vanille, chocolat, café, caramel, fraise	€60	
	Delical HP-HC	1.5	24 x 200ml	vanille, chocolat, café, caramel, fruits rouges, pêche/abricot, neutre	€33	
FRESENIUS 200ml	Fresubin Energy	1,5	24 x 200ml	fraise, cassis, cappuccino, fruits tropicaux, vanille	€33	
	Fresubin Energy Fibres	1,5	24 x 200ml	fraise, choco, caramel, vanille	€34	
	Fresubin 2 kcal	2	24 x 200ml	abricot-pêche, fruits des bois, cappuccino, vanille	€47	
	<i>Fibres</i> Fresubin 2 kcal Fibre	2	24 x 200ml	abricot-pêche, cappucino, choco, citron-yahourt, vanille	€47	
	<i>Boisson Fruitée Pour enfants</i> Fresubin Jucy Drink	1,25	24 x 200ml	ananas, orange, cassis	€34	
	Frebini Energy	1,5	24 x 200ml	fraise, banane	€38	
	Frebini Energy Fibre	1,5	24 x 200ml	choco	€38	
	<i>Poudre pour lait</i> Calshake	2	6 x 7 sachets	fraise, banane, choco, vanille	€108	
NESTLE	Resource Energy Drink	1,5	24 x 200ml	fraise, abricot, banane, choco, café, vanille	€40	
	Resource Junior	1,5	24 x 200ml	fraise, choco, vanille	€39	
	Resource 2.0	2	24 x 200ml	fraise, abricot, vanille	€56	
	Resource 2.0 Fibre	2	24 x 200ml	fraise, abricot, fruits des bois, café, neutre, vanille	€59	
	Resource HP HC	1,3	24 x 200ml	fraise, choco, caramel, pêche, vanille	€45	
	Resource Fruit	1,25	24 x 200ml	pomme, framboise-cassis, poire-cerise, orange	€32	
	Alfare		6 x 400 g		€83	
	Resource Dextr. Maltose		6 x 500 g	neutre	€40	
NUTRICIA	<i>Avant : Nutridrink</i> Fortimel Energy	1,5	24 x 200ml	fraise, banane, choco, vanille	€47	
	<i>Avant : Nutridrink MF</i> Fortimel Energy Multi Fibre	1,5	24 x 200ml	fraise, choco, vanille	€48	
	<i>Protéine+énergie</i>	Fortimel Compact	2,4	24 x 125ml	fraise, banane, choco, moka, vanille	€52
		Fortimel Extra	1,5	24 x 200ml	fraise, abricot, fruits des bois, choco, café, vanille	€53
		Nutrini drink Multi Fibre	1,5	24 x 200ml	fraise, choco, vanille, banane	€44
		Nutrinidrink Smoothie	1,5	24 x 200ml	fruits rouges, fruits d'été	€62
	<i>poudre</i>	Fortimel Jucy	1,5	24 bouteilles	pomme, fraise, fruits des bois, orange	€40
		Fortimel	1	24 x 200ml	fraise, fruits des bois, choco, vanille	€38
		Scandishake	2	8 x 6 sachets	fraise, choco, neutre, vanille	€120
		Renilon	4.0	30 x 125ml	Abricot, caramel	€70
VITAFLO	Procal Shots	3,3	24 x 120ml	Fraise, neutre	€68	

COMMANDE MATERIEL MEDICAL? Passez commande auprès d'Isa isa@muco.be ou 02/ 613 27 12. + frais d'envoi

Cannette nasale	€ 9	Bassins-expectoration (par 300)	€ 51
Flutter blanc / Gelomuc vert	€ 60/35	PEP-mask et pièces	prix sur demande
Bande de fixation - kinésithérapie	€ 13 (blanches 7,5cm x 60 ou 15cm x 120)/€30 (bleues 5cm x 250)	Appareils aérosol et pièces	prix sur demande Ballon Bobath e 22/43

